



Titre Emploi Simplifié Agricole n°10C547024
ATTESTATION PÔLE EMPLOI

Page 1 sur 2

Internet des MSA

Période du 01/07/2022 au 31/07/2022

Salarlé : JOEL CLAUDE DANY BLONDEAUX

Nom de naissance :	BLONDEAUX	M. JOEL CLAUDE DANY BLONDEAUX
Date de naissance :	15/09/1981	Adresse : 10 PLACE DE LA REPUBLIQUE
Sexe :	Masculin	21700 NUITS ST GEORGES
N° sécurité sociale :	1810971014023	
Département de naissance :	071-SAONE-ET-LOIRE	
Commune de naissance :	AUTUN	
Pays de naissance :	FRANCE	
Nationalité :	FRANÇAISE	

Employeur: DOMAINE A.F.GROS N° SIRET : 38396734600016

Activité :	1100 exploitation agricole
Unité de Gestion :	2 TESA
Nature d'activité sélectionnée :	58 viticulture hors contrat vendanges
Adresse :	LA GARELLE GDE RUE 21630 POMMARD
Personne à contacter :	ANNE FRANCOISE PARENT GROS
Adresse e-mail :	annie.moreau@andrebt.com
N° Téléphone :	

Contrat à Durée Déterminée :

Type du CDD :	Contrat saisonnier pour les travaux de VIGNES		
Emploi occupé :	Vignes		
Convention collective :	N583 - Idcc 7024 ccn de production agricole et cuma du 15/09/2020		
Palier :	PAL1		
Niveau/coefficient hiérarchique :	1		
Salaire horaire brut :	10.85 EUR		
Caisse de retraite complémentaire :	AGRICA		
Heures complémentaires éventuelles (pour les CDD à temps partiel) :	0.00		
Lieu de travail identique à l'adresse de l'établissement.			
Département de travail :	021-COTE-D'OR	Commune de travail :	POMMARD
Autres éléments de rémunération :			
Nombre de jours travaillés :	20 jours	Nombre de jours non travaillés :	0 jours
Contrat en cours		Montant SMIC RDF Mensu :	1595.00 EUR

Internet des MSA

Heures normales 1 :	Nombre	Montant	Total		
	147.00	x 10.85	1594.95		
Nombre total d'heures :	147.00	sous-total	1594.95	A	
Base de calcul de l'indemnité de fin de contrat (cumul des salaires bruts depuis le début du contrat)			0.00	A1	
Indemnité de fin de contrat (A1 x 0.000 %)			0.00	A2	
Sous-total (A + A2)			1594.95	B	
Indemnité congés payés (B x 10.000 %)			159.50	C	
Rémunération totale brute (B + C)			1754.45	D	
					Taux cotisations = Montant
Cot. MSA, chômage, retraite complémentaire, prévoyance, AGFF, CSG déductible :	1754.45	x	18.800	=	329.84 E
Réajustement (hors plafond) :	0.00	x	0.000	=	0.00 E1
Complémentaire santé part ouvrière :				=	0.00 E2
CRDS et CSG non déductibles :	1754.45	x	2.868	=	50.32 F
CSG déductible Versement santé ou complémentaire santé :	0.00	x	6.800	=	0.00 F1
part patronale					
CSG non déductible sur les heures supplémentaires :	0.00	x	9.700	=	0.00 F2
					Nombre Montant unitaire Montant
Prestations en nature 1 :	0	x	0.00	=	0.00 H
Prestations en nature 2 :	0	x	0.00	=	0.00 I
Versement non soumis à cotisations :				+	0.00 J
Versement santé :				+	0.00 J1
Indemnités (+) :				+	0.00 K
Déductions (-) :				-	0.00 L
Acompte (-) :				-	200.00 M
Complémentaire santé part patronale :				=	0.00 O
Salaire net imposable avant calcul du PAS * :					1424.61 EUR
Prélèvement à la source (PAS), assiette = 1424.61 EUROS, taux de 0.00% :					0.00 EUR Z
Salaire net à payer hors PAS (D-E+E1-E2-F-F1-F2-H-I+J+J1+K-L-M) :					1174.29 EUR
Salaire net à payer suite à déduction du PAS (D-E+E1-E2-F-F1-F2-H-I+J+J1+K-L-M-Z) :					1174.29 EUR

* D-E+E1-E2-F1+J1+O - Heures sup/compl

Le PAS est un acompte qui n'exonère pas la déclaration traditionnelle

Pour toute information concernant le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu,

contactez l'administration fiscale, sur www.impots.gouv.fr ou par téléphone au 0809 401 401 (service gratuit + coût de l'appel)

Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr

Ce bulletin doit être conservé :

- sans limitation de durée pour le salarié ;
- durant 5 ans pour l'employeur.

Date, signature et cachet de l'employeur

31/12/22 SAS [Signature] 5 Grande Rue - 21600 Dammarie
SIRET 335 957 340 00016
T.V.A. FR 01 335 957 340